

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2023 A ISTRES

### Compte Rendu

Nombre de clubs présents : 74 sur 111

Nombre de voix : 299 sur 425

Ouverture de l'Assemblée Générale à 15 heures par le Président, M. Thierry ALBERTIN.

↳ *Le compte rendu de la dernière assemblée générale (18 juin 2022) est approuvé à la majorité.*

*Contre : 0 voix*

*Abstentions : MIRAMAS (4 voix), ST MARTIN (4 voix), STE MAXIME (4 voix), AVIGNON (4 voix).*

*Pour : 283 voix*

### RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

M. Thierry ALBERTIN, Président de la Ligue, présente son rapport moral (en annexe)

↳ *Le rapport moral est adopté à la majorité.*

*Contre : MIRAMAS (4voix), AVIGNON (4 voix)*

*Abstention : ST MARTIN (4 voix)*

*Pour : 287 voix*

### PRÉSENTATION ET ALLOCUTION DES PERSONNALITÉS

Le président de la FFTT, Gilles ERB, expose les nouveaux projets : Ping en extérieur, Ping VR, avec les rencontres d'élus dans différentes villes de la Ligue : CANNES, ANTIBES, MARSEILLE, TOULON, FREJUS et ST RAPHAEL.

### PRÉSENTATION ET VOTE DU BILAN 2022

Le trésorier étant absent, c'est Gilles LIEVREMONT qui expose le bilan à travers diverses diapositives (en annexe).

Les vérificateurs Eric BLANDINIÈRE et Thierry LEVEAU exposent leur rapport et donnent le quitus au trésorier.

↳ *Le bilan 2022 est approuvé à la majorité.*

*Contre : 0 voix*

*Abstentions : MIRAMAS (4 voix), AVIGNON (4 voix).*

*Pour : 291 voix*

### PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET SAISON 2023-2024

Gilles LIEVREMONT expose le budget prévisionnel (en annexe).

↳ *Le budget prévisionnel est approuvé à la majorité.*

*Contre : 0 voix*

*Abstentions : MIRAMAS (4 voix), AVIGNON (4 voix).*

*Pour : 291 voix*

## PRÉSENTATION ET VOTE DES TARIFS 2023 2024

Echange de questions-réponses, notamment sur l'augmentation de la part fédérale des licences « loisirs » (réponse du président de la FFTT : il faut réduire la différence par rapport aux licences compétitions, car l'activité évolue).

Echange autour de la suppression possible des indemnités de mutation pour les joueuses et joueurs classé(e)s 9 et moins.

Vote des tarifs :

- ↪ Contre : 33 voix (MIRAMAS (4 voix), ST MARTIN (4 voix), SAUSSET (3 voix), STE MAXIME (4 voix), CAVAILLON (5 voix), AVIGNON (4 voix), PERNES (5 voix), PERTUIS (4 voix)).
- ↪ Abstentions : 18 voix (ARLES (5 voix), LANBERNAC (2 voix), BRIGNOLES (4 voix), BARJOLS ST JULIEN (3 voix), ORANGE (4 voix)).
- ↪ Pour : 248 voix.

## PRÉSENTATION ET VOTE DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS

Les deux personnes élues la saison dernière se représentent :

- ⇒ M. LEVEAU Thierry (TT SIX FOURS),
- ⇒ M. BLANDINIÈRE Eric (TT CHATEAUNEUF LA MEDE)
- ↪ Vote : Ils sont élus à l'unanimité

## COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Les rapports des différentes commissions ont été envoyés par mail à chaque représentant, lors du pointage. Jean Marie LAUGA remet les trophées des champions de la journée des titres du championnat par équipes, et championnat féminin :

- PN : NICE CAVIGAL TT 3
- R1 : EPP FAYENCE 1
- R2 : CTT VILLEFRANCHE CA 1
- R3 : LE MONDE DU PP 1
- Coupe féminine : ASSUP FOS

**Clôture de l'Assemblée générale à 18 heures 30, suivie du pot de l'amitié.**

**Le Président,**



**Thierry ALBERTIN**

**Le Secrétaire Général,**

PIETRI Aurélie



## Rapport moral du Président.

Monsieur le président de la fédération française de tennis de table, cher Gilles

Madame et messieurs les présidents des comités départementaux

Mesdames et messieurs les présidents ou représentants des clubs

Mesdames et messieurs les membres du conseil de ligue

Carine et Éric, salariés de la ligue

Chers amis

C'est avec une grande joie que je vous retrouve dans cette salle pour notre assemblée générale, la première « normale » POST COVID. Après 2 saisons ½ perturbées, enfin une année sportive sans se soucier de cette pandémie.

Comme vous allez le voir, cette saison 2022/2023 a été riche pour la ligue Provence Alpes Côte d'Azur et je suis honoré de la présence de notre président pour l'entendre. Nous pouvons d'ailleurs être heureux de cette présence pour la seconde fois en si peu de temps sur notre territoire. Cela prouve le dynamisme de notre territoire, de ses instances mais surtout de ses clubs et de ses bénévoles qu'ils soient élus ou pas....

Pour preuve de ce dynamisme, le club le plus important de France en nombre de licenciés au 31 mai est dans notre ligue. Je vous demande d'applaudir les dirigeants du club TEAM LUCIAN TAUT avec ses 568 licenciés.

Et ce n'est pas fini. La ligue Provence Alpes Côte d'Azur vient de battre son record historique de licenciés avec 8317 licenciés à ce jour. Tout comme le comité départemental du Vaucluse d'ailleurs.

Ce travail des clubs ne s'arrête cependant pas qu'à la recherche du plus grand nombre de licenciés. Vous recherchez tous de la visibilité et de grandes organisations. Nous avons ainsi eu la confiance de la FFTT pour l'organisation de son épreuve phare et le club d'Antibes a eu le privilège d'organiser les championnats de France séniors. Totale réussite en matière d'accueil, d'infrastructure, de maîtrise du timing, d'arbitrage mais aussi sur la qualité du spectacle avec en finale messieurs les 2 pépites du tennis de table à savoir les frères LEBRUN. Je tiens à vous signaler que nous avons reçu les félicitations de la commission fédérale d'arbitrage pour le niveau de formation de nos arbitres régionaux qui ont officié.

J'en profite dès maintenant pour vous annoncer que la FFTT a confié au club de TOULON/LA SEYNE l'organisation des championnats de France vétérans pour 2024 et je suis certain que ce sera à nouveau une réussite et que bien entendu la ligue sera à nouveau partenaire du club sur cet événement.

Les résultats sportifs sont tout aussi exceptionnels avec un record historique de 4 podiums en simple lors des différents championnats de France jeunes. Comment ne pas parler aussi des championnats de France des régions avec nos 2 titres de vice-champions. L'ensemble des jeunes, 8 au total, s'est vu remettre un bon d'achat de 50€ pour avoir si bien défendu nos couleurs. Mon seul regret aura été de ne pas avoir d'équipe féminine malgré une proposition d'équipe mixte avec l'Occitanie mais qui a malheureusement été refusée par la commission sportive fédérale....

Cela prouve une nouvelle fois que le travail dans les clubs fonctionne très bien et surtout que la politique d'aide aux sportifs et aux familles (qu'ils soient ou pas au pôle) est une réussite. Nous avons

fait le bon choix et cette aide de 12000€ par exemple pour cette saison doit être absolument pérennisée.

Mais il n'y a pas que chez les jeunes que nous avons obtenu de bons résultats et je tiens à féliciter Mme DE SANTA BARBARA pour un nouveau podium en simple obtenu lors des championnats de France vétérans.

Par équipes, il faut retenir le maintien en PROB pour MIRAMAS et NICE qui pour sa remontée a fait une très belle saison. En continuant sur le championnat par équipe, notre première saison avec nos amis corses s'est très bien déroulé et vous avez une nouvelle fois tous leurs remerciements. Je ne regrette en rien ce choix que nous vous avons fait et que vous aviez validé par votre vote. Cela a effectivement un coup financier pour les clubs de notre ligue mais aussi pour la ligue. Mais cela participe au développement du tennis de table sur le territoire corse. De plus, de nombreux clubs ont été satisfaits de passer un WE sur l'île de beauté et m'ont fait remonter l'accueil chaleureux de nos amis pongistes corses. C'est aussi un moyen de récompenser vos joueurs quand vous avez une équipe qui doit s'y déplacer.

Comme vous le savez, notre ligue a trop peu de féminine mais pour la première fois depuis des années, nous devons rester positif et nous réjouir : sans avoir un pourcentage élevé de licenciées, nous avons eu une participation record aux finales par classement et à la coupe féminine. Il faut donc continuer à travailler dur et les résultats vont encore s'améliorer.

Bien entendu, tous ces bons résultats ne pourraient se faire sans cette bonne entente et cette symbiose entre la ligue, ses départements et bien entendu les clubs. Nous travaillons ensemble au développement grâce à la mise en place de partenariat via des conventions. Il faut continuer mais aussi très certainement les faire évoluer pour être encore plus efficace. Par exemple le CD13 est un comité pilote au niveau national pour le Ping virtuel et la ligue va essayer de le suivre. Nous venons d'ailleurs sans attendre d'acheter 2 casques virtuels pour proposer des essais lors des formations, des stages, des réunions ou autres pour impulser une dynamique dans ce secteur.

Par contre, ces conventions avec des objectifs ne s'arrêtent pas à notre seul territoire. Je tiens d'ailleurs à remercier Gilles qui a tenu ses engagements en faisant en sorte que notre ligue continue d'avoir 30000 € annuels jusqu'en 2024 comme promis... Cependant, comme pour nos conventions internes qui doivent évoluer, j'ai eu pas plus tard qu'hier une visioconférence avec Malory LASNIER afin de commencer à travailler sur la nouvelle convention qui liera notre ligue et la FFTT. Je suis certain que le potentiel de développement, le dynamisme de notre ligue a été remarqué à Paris et que nous obtiendrons encore de l'aide de la FFTT par nos bons chiffres.

J'aurai aimé aussi vous annoncer les chiffres de l'ANS mais malheureusement à ce jour j'ai n'ai encore eu aucun retour... C'est bien grâce à cette aide fédérale que nous avons pu embaucher Mr Éric MASSON, nouveau directeur de ligue, et de voir que cela était devenu indispensable pour notre développement. Je pense réellement que la professionnalisation reste notre priorité si nous voulons encore progresser et cette saison 2022/2023 riche en record m'en a encore plus convaincu. Nous devons et vous devez, je pense, continuer dans cette voie.

Je ne peux que vous encourager à continuer vos actions surtout si elles sont dans les axes fédéraux : l'ETE PING qui vous permettra de fidéliser vos adhérents, de toucher un nouveau public et pourquoi pas de gagner une table comme le club de CAVALAIRE en 2021. Il faut essayer de valoriser ou tester le Ping en extérieur si vous en avez les moyens, voir faire tester le Ping virtuel car ce sont de nouveaux publics potentiels. Comme vous le voyez, le tennis de table a encore de belles heures, même en plein été...

Je tiens à remercier Carine et Éric, mais aussi Linh NGUYEN, notre service civique, pour tout le travail effectué cette saison, l'aide et les informations qu'ils vous ont apporté tout au long de l'année. Je remercie aussi tous les techniciens (indépendants ou salariés de vos clubs) qui ont œuvrés à la réussite de notre pôle, de nos stages ou de l'encadrement de nos athlètes sur les compétitions.

Pour finir, je remercie aussi les personnes qui m'ont épaulé, soutenu et un peu forcé la main à embaucher Éric MASSON car vous le savez je ne voulais plus de salarié sous ma mandature et je reconnais maintenant que c'était une erreur vu le travail effectué sur notre territoire...

Concernant le licenciement de Mr LABRUNE et sa saisie du conseil des prudhommes je tiens à vous annoncer une excellente nouvelle pour la ligue mais surtout à titre personnel. Le jugement a été rendu en fin d'année 2022 et il est sans équivoque : Mr LABRUNE a été débouté de toutes ses requêtes et j'ai été lavé de tous les soupçons de licenciement abusif, de dénigrement et de harcèlement. Pour information, il avait tout de même réclamé près de 90000€ de dommages et intérêts. Juste quelques conclusions qui me semblent importantes à porter à votre connaissance :

- Le conseil dit que la sanction d'avertissement du 31 mars 2018 est fondée et proportionnée aux manquements du salarié
- Le conseil déboute Mr LABRUNE de sa demande d'annulation de la mise à pied du 14 juillet 2018 et la dit fondée et proportionnée aux manquements du salarié
- Sur la demande nouvelle relative à la nullité du licenciement pour harcèlement moral, le conseil déboute Mr LABRUNE de cette demande fondée sur la dénonciation des faits de harcèlement.
- En conséquence le conseil dit que le licenciement de Mr LABRUNE a une cause réelle et sérieuse et le conseil le déboute de ses demandes de requalification et de ses conséquences

Je vous confirme que la ligue ou moi-même n'avons pas demandé un seul centime à Mr LABRUNE. Enfin les personnes qui avaient soutenu Mr LABRUNE contre la décision de la ligue, et contre moi, en lui faisant des attestations, et qui sont encore dirigeants ou salariés fédéraux, devront se rendre à l'évidence qu'ils ont fait preuve de bien peu de respect et de confiance envers moi et les élus de la ligue.

Cette affaire m'aura miné pendant plus de 3 ans mais elle est enfin derrière nous puisque son avocate nous a confirmé qu'il n'avait pas fait appel de ce jugement. Je suis désolé d'avoir fini sur un sujet peu agréable mais vous vous doutez bien qu'il était important pour le bénévole et dirigeant de la ligue que je suis de rétablir la vérité et surtout refermer définitivement cette page noire de mon mandat.

Comme vous le savez toutes et tous cette saison 2023/2024 va être très particulière puisqu'elle se finira avec les jeux olympiques de PARIS. Nous devons essayer de tirer parti de cette mise en avant du sport et plus particulièrement du tennis de table. Notre territoire a déjà été mis en avant le WE dernier à Manosque avec l'inauguration de Ping tour en attendant une étape dans le Var et le dernier à PERTUIS.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été avec encore et toujours des actions de tennis de table. Notre passion nous prend énormément de temps mais c'est aussi ce qui nous permet d'avancer.

Mr Thierry ALBERTIN

Président de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur de tennis de table

**BILAN SYNTHETIQUE**

## LIGUE TENNIS DE TABLE PACA

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		183 053
Immobilisations incorporelles				Capital	202 105	
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres				Réserves :		
Immobilisations corporelles	117 816	104 006	13 810	- Réserve légale		
Immobilisations financières	1 200		1 200	- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>119 016</b>	<b>104 006</b>	<b>15 010</b>	- Autres		
Actif circulant :				<b>TOTAL I</b>	<b>216 060</b>	<b>202 105</b>
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Report à nouveau		
Marchandises				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	13 954	19 053
Avances et acomptes versés sur commandes				Subventions d'investissement		
				Provisions réglementées		
Créances :				<b>TOTAL I</b>	<b>216 060</b>	<b>202 105</b>
Clients et comptes rattachés	117 491		154 618	Provisions pour risques et charges (II)	70 488	73 518
Autres	59 634		21 393	Dettes		
Valeurs mobilières de placement	79 522		78 052	Emprunts et dettes assimilées		
Disponibilités (autres que caisse)	255 364		228 794	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Caisse				Fournisseurs et comptes rattachés	102 541	41 408
<b>TOTAL II</b>	<b>512 011</b>		<b>482 856</b>	Autres	34 917	122 119
Charges constatées d'avance (III)	2 358		1 360	<b>TOTAL III</b>	<b>137 457</b>	<b>163 527</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>633 385</b>	<b>104 006</b>	<b>503 971</b>	Produits constatés d'avance (IV)	105 375	64 820
				<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>529 380</b>	<b>503 971</b>

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE****LIGUE TENNIS DE TABLE PACA**

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Soldes N-1 de l'exercice

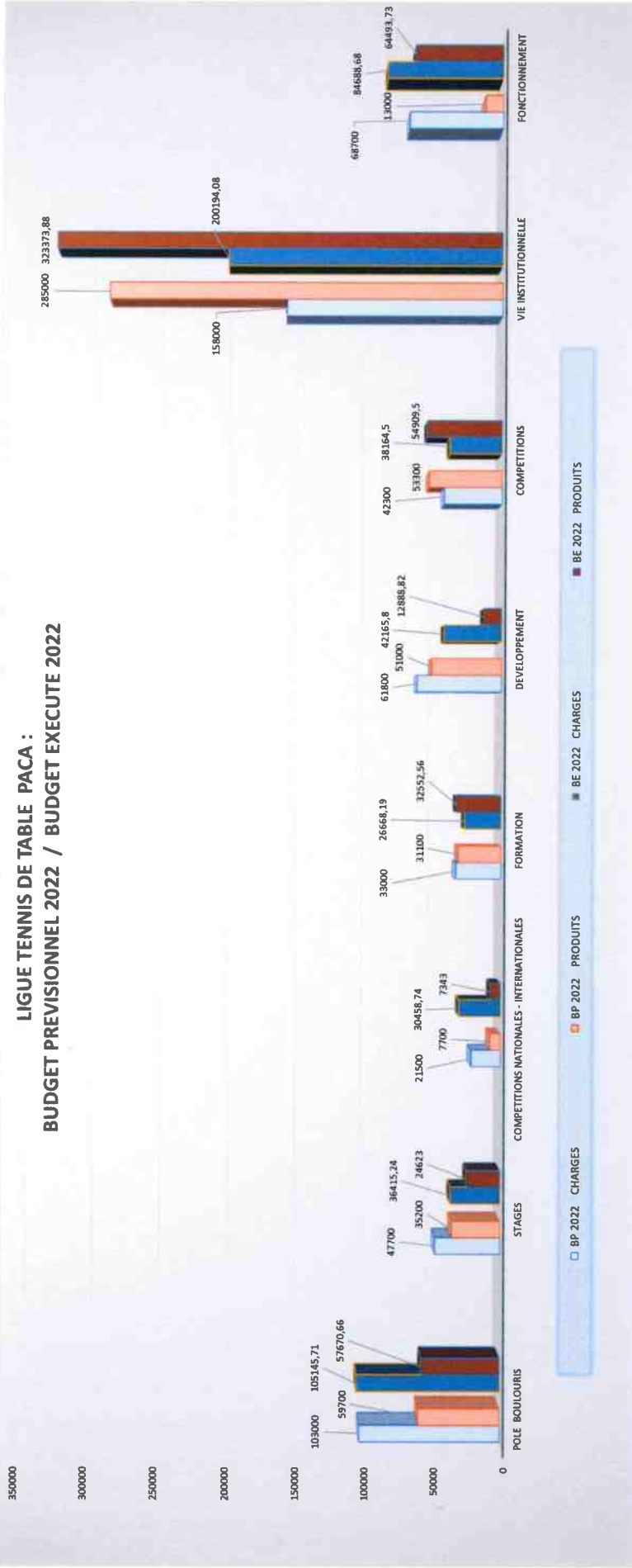
<b>CHARGES (Hors taxes)</b>	<b>Exercice N Net</b>	<b>Exercice N-1 Net</b>	<b>PRODUITS (Hors taxes)</b>	<b>Exercice N net</b>	<b>Exercice N-1 net</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		630
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	113 662	72 922
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	286 840	195 350	Subventions d'exploitation	89 300	78 800
Impôts, taxes et versements assimilés	646	414	Autres produits	366 944	218 442
Rémunération du personnel	37 108	26 257	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	1 470	
Charges sociales	9 901	5 505			
Dotations aux amortissements	4 077	2 455			
Dotations aux provisions	(2 053)				
Autres charges	199 542	120 056			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>536 061</b>	<b>350 035</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>571 377</b>	<b>370 794</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)</b>	27 840	77 966	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)</b>	6 478	76 260
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>563 901</b>	<b>428 002</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>577 855</b>	<b>447 054</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	13 954	19 053			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>577 855</b>	<b>447 054</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>577 855</b>	<b>447 054</b>



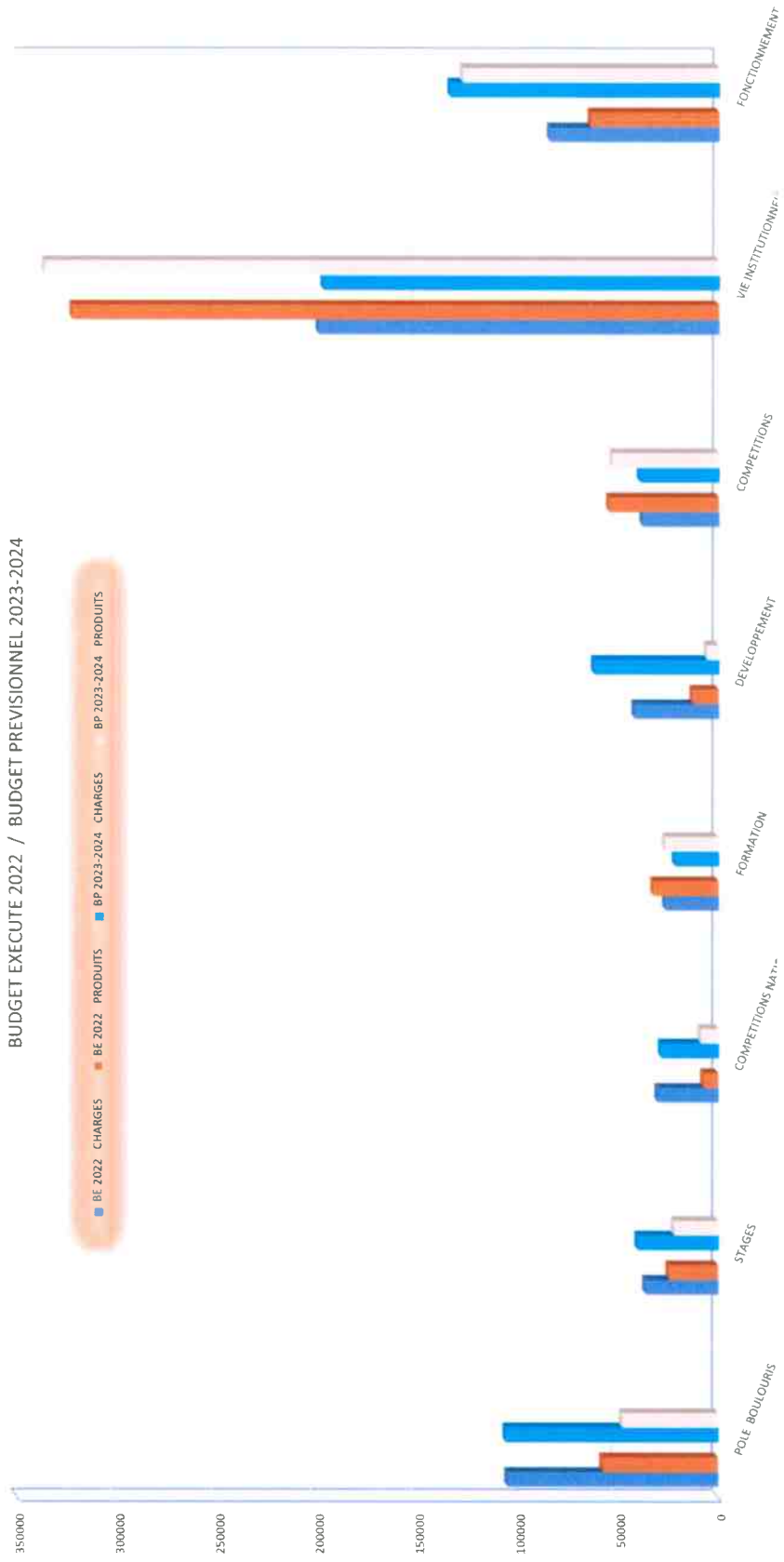


	BP 2022		BE 2022		BE 2022		BP 2023		BP 2023		BP 2023-2024		BP 2023-2024	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
POLE BOULOURIS	103000	59700	105145,71	57670,66	103400	54700	106050	48100						
STAGES	47700	35200	36415,24	24623	48560	24000	40350	22200						
COMPETITIONS NATIONALES - INTERNATIONALES	21500	7700	30458,74	7343	18440	10700	28700	8900						
FORMATION	33000	31100	26668,19	32552,56	28000	20100	21870	26880						
DEVELOPPEMENT	61800	51000	42165,8	12888,82	48800	32000	62400	6000						
COMPETITIONS	42300	53300	38164,5	54909,5	41800	52500	39570	53330						
VIE INSTITUTIONNELLE	158000	285000	200194,08	323373,88	194900	317900	197880	337580						
FONCTIONNEMENT	68700	13000	84688,68	64493,73	136100	108100	134620	128450						
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>536000</b>	<b>536000</b>	<b>563900,94</b>	<b>577855,15</b>	<b>620000</b>	<b>620000</b>	<b>631440</b>	<b>631440</b>						
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>536 000 €</b>	<b>536 000 €</b>	<b>563 900,94 €</b>	<b>577 855,15 €</b>	<b>620 000,00 €</b>	<b>620 000,00 €</b>	<b>631 440 €</b>	<b>631 440 €</b>						

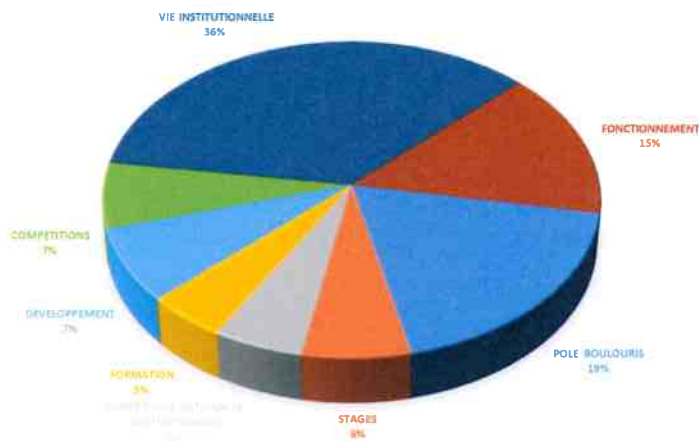
## LIGUE TENNIS DE TABLE PACA : BUDGET PREVISIONNEL 2022 / BUDGET EXECUTE 2022



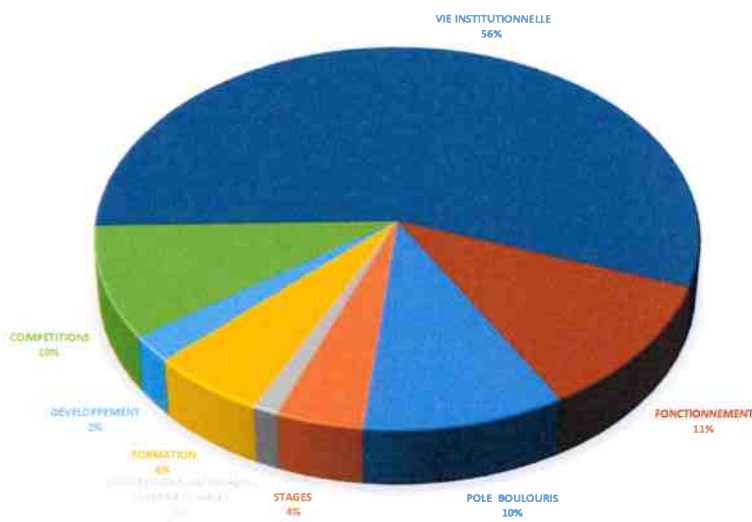
LIGUE TENNIS DE TABLE PACA :  
 BUDGET EXECUTE 2022 / BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024



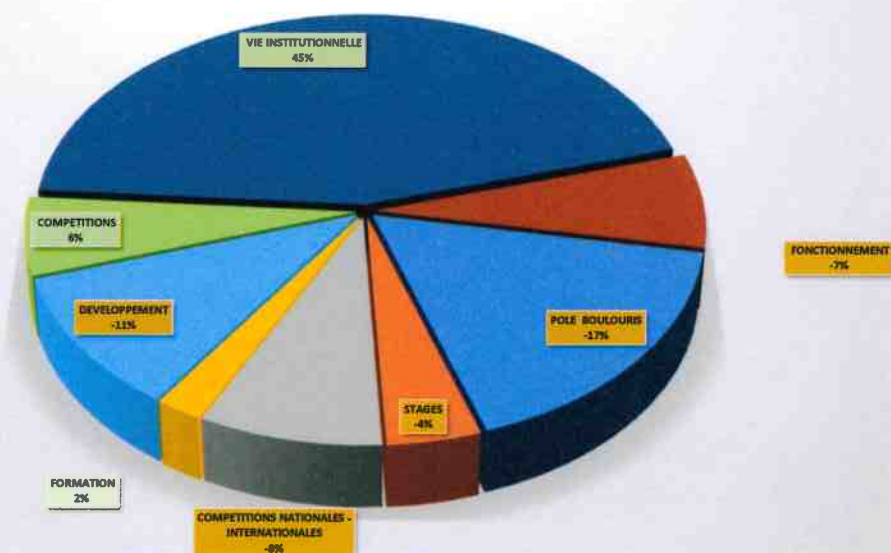
CHARGES BE 2022



PRODUIT BE 2022



BE 2022 - SOLDE





BUDGET PREVISIONNEL 2024  
COMPTABLE - AG du 24/06/2023

N° de compte	Intitulé du compte	BUDGET PREVISIONNEL 2022		BUDGET EXECUTE 2022		BUDGET PREVISIONNEL 2024	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
60610000	ESSENCES	750,00 €		1 949,18 €		1 630,00 €	
60611000	EAU	50,00 €		57,54 €		100,00 €	
60612000	ELECTRICITE	150,00 €		676,20 €		800,00 €	
60630000	ACHAT PETIT MATERIEL	350,00 €		49,80 €		50,00 €	
60635000	ACHAT PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €				6 000,00 €	
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	350,00 €		120,80 €		200,00 €	
60642000	PHOTOCOPIES	2 250,00 €		1 432,08 €		1 200,00 €	
60680000	FOURNITURES-LOGICIEL	1 500,00 €		3 804,86 €		3 850,00 €	
60681000	FOURNITURES INFORMATIQUE	1 050,00 €		606,97 €		200,00 €	
60682000	FOURNITURES SPORTIVES	0,00 €		4 085,78 €		3 610,00 €	
60683000	FOURNITURES - AUTRES	0,00 €		742,00 €		150,00 €	
	<b>TOTAL SOUS CLASSE 60</b>	<b>6 450,00 €</b>		<b>13 925,21 €</b>		<b>17 790,00 €</b>	
61100000	CONVENTION - CTD			4 800,00 €		3 350,00 €	
61110400	CONVENTION - CD 04	2 500,00 €		2 796,00 €		2 000,00 €	
61110600	CONVENTION - CD 06	6 000,00 €		4 000,00 €		6 000,00 €	
61111300	CONVENTION - CD 13	20 200,00 €		18 972,32 €		12 000,00 €	
61118300	CONVENTION - CD 83	5 000,00 €		943,70 €		4 700,00 €	
61118400	CONVENTION - CD 84	5 000,00 €		3 925,00 €		4 700,00 €	
61120000	CONVENTIONS - CLUBS			2 360,70 €		350,00 €	
61321000	LOCATION SALLES	19 200,00 €		15 378,00 €		16 300,00 €	
61322000	INDEMNITE ORGANISATION	900,00 €		5 992,40 €		16 210,00 €	
61323000	INSCRIPTIONS			3 119,56 €		250,00 €	
61351000	LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT	600,00 €		2 558,71 €		2 070,00 €	
61352000	LOCATION - AUTRES			217,00 €		100,00 €	
61550000	ENT ET REPAR.-IMMOBILIER			1 408,20 €		1 500,00 €	
61570000	ENT.ET REPAR. - MATERIEL SPORTIF	150,00 €		45,00 €		100,00 €	
61600000	ASSURANCE - MOBILIERE	800,00 €		638,68 €		700,00 €	
61630000	ASSURANCE - VEHICULE			250,00 €			
61810000	DOCUMENTATION GENERALE			298,53 €			
	<b>TOTAL SOUS CLASSE 61</b>	<b>60 350,00 €</b>		<b>67 703,80 €</b>		<b>70 330,00 €</b>	
62260000	HONORAIRES- INDEMNITES	119 650,00 €		186,80 €		0,00 €	
62261000	INDEMNITES ARBITRES			21 561,00 €		21 970,00 €	
62262000	HONORAIRES TECHNICIENS			51 634,20 €		47 300,00 €	
62263000	HONORAIRES FORMATEURS			5 895,00 €		2 800,00 €	
62264000	HONORAIRES - MISSIONS LIGUES			5 597,57 €		1 000,00 €	
62340000	RECOMPENSES	1 750,00 €		574,90 €		600,00 €	
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	23 150,00 €		25 752,40 €		35 310,00 €	
62570000	REPAS - HEBERGEMENTS-RECEPTION	100 000,00 €		91 511,99 €		116 630,00 €	
62600000	FRAIS POSTAUX	200,00 €		0,00 €		0,00 €	
62610000	TELEPHONE-INTERNET	650,00 €		1 939,06 €		2 550,00 €	
62620000	INTERNET -SITE			147,27 €		200,00 €	
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	300,00 €		351,25 €		150,00 €	
62810000	COTISATIONS	1 000,00 €		460,00 €		50,00 €	
	<b>TOTAL SOUS CLASSE 62</b>	<b>248 700,00 €</b>		<b>205 611,44 €</b>		<b>228 560,00 €</b>	
63130000	PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.	850,00 €		646,22 €		1 600,00 €	
	<b>TOTAL SOUS CLASSE 63</b>	<b>850,00 €</b>		<b>646,22 €</b>		<b>1 600,00 €</b>	
64111000	SALAIRES - ADMINISTRATIF	28 500,00 €		25 667,32 €		27 000,00 €	
64112000	SALAIRES - DIRECTEUR			12 800,00 €		38 400,00 €	
64120000	CONGES PAYES			-1 359,08 €		0,00 €	
64500000	CP - CONGES PAYES PROVISIONNES			-46,38 €		0,00 €	
64510000	URSSAF	4 500,00 €		6 599,99 €		12 700,00 €	
64520000	MUTUELLES			16,67 €		200,00 €	
64530000	CAISSES RETRAITE	1 400,00 €		1 726,93 €		3 300,00 €	
64540000	ASSEDICS	1 200,00 €		1 216,07 €		2 300,00 €	
64560000	CAISSE PREVOYANCE			268,28 €		860,00 €	
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	100,00 €		119,32 €		120,00 €	
	<b>TOTAL SOUS CLASSE 64</b>	<b>35 700,00 €</b>		<b>47 009,12 €</b>		<b>84 680,00 €</b>	
65110000	REDEV. CONCESS. BREV. LIC. MARQ...	50,00 €		31,18 €		0,00 €	
65500004	CD 04 AHP-QUOTE-PARTS LICENCES SPID	2 000,00 €		2 563,05 €		2 500,00 €	
65500006	CD 06 AM -QUOTE-PARTS LICENCES SPID	8 000,00 €		10 944,00 €		10 900,00 €	
65500013	CD 13 BDR-QUOTE-PARTS LICENCES SPID	9 500,00 €		12 525,90 €		12 500,00 €	
65500083	CD 83 VAR-QUOTE-PARTS LICENCES SPID	7 000,00 €		9 209,45 €		9 200,00 €	
65500084	CD 84 VAUC-QUOTE-PARTS LICENCES SPID	4 500,00 €		5 979,85 €		5 900,00 €	
65510004	CD 04 -QUOTE-PARTS AFFILIATION-SPID	220,00 €		268,00 €		270,00 €	
65510006	CD 06-QUOTE-PARTS AFFILIATION-SPID	250,00 €		300,00 €		300,00 €	
65510013	CD 13-QUOTE-PARTS AFFILIATION-SPID	220,00 €		256,00 €		250,00 €	
65510083	CD 83-QUOTE-PARTS AFFILIATION-SPID	2 100,00 €		2 430,00 €		2 400,00 €	
65510084	CD 84-QUOTE-PARTS AFFILIATION-SPID	210,00 €		225,00 €		250,00 €	
65520004	CD 04 -QUOTE-PARTS -CRIT.FED.- SPID	250,00 €		325,40 €		350,00 €	
65520006	CD 06 -QUOTE-PARTS -CRIT.FED.- SPID	1 900,00 €		2 741,97 €		2 700,00 €	
65520013	CD 13 -QUOTE-PARTS -CRIT.FED.- SPID	850,00 €		1 130,20 €		1 100,00 €	
65520083	CD 83 -QUOTE-PARTS -CRIT.FED.- SPID	5 300,00 €		7 545,00 €		7 500,00 €	
65520084	CD 84 -QUOTE-PARTS -CRIT.FED.- SPID	700,00 €		1 035,00 €		1 000,00 €	
65530004	CD 04 -QUOTE-PARTS MUTATIONS SPID	200,00 €		155,00 €		160,00 €	
65530006	CD 06 -QUOTE-PARTS MUTATIONS SPID	1 600,00 €		1 085,00 €		1 100,00 €	
65530013	CD 13 -QUOTE-PARTS MUTATIONS SPID	4 200,00 €		3 009,00 €		3 000,00 €	
65530083	CD 83 -QUOTE-PARTS MUTATIONS SPID	5 300,00 €		3 610,00 €		3 600,00 €	
65530084	CD 84 -QUOTE-PARTS MUTATIONS SPID	1 400,00 €		1 025,00 €		1 000,00 €	
65810000	FFTT - AFFILIATION	10 000,00 €		8 247,00 €		8 200,00 €	
65811000	FFTT - LICENCES	82 500,00 €		102 898,65 €		102 000,00 €	
65820000	FFTT - CRITERIUM FEDERAL	11 000,00 €		16 273,00 €		16 000,00 €	
65860000	FFTT - SPID INFORMATIQUE			0,00 €		3 800,00 €	
65840000	CLUB - INDEMNITES FORMATION			5 731,00 €		5 700,00 €	
	<b>TOTAL SOUS CLASSE 65</b>	<b>159 250,00 €</b>		<b>199 541,65 €</b>		<b>201 680,00 €</b>	
67130000	DON - AIDE SPORTIF						
67150100	SUBVENTIONS - AIDE DETECTION			135,00 €			
67150300	SUBVENTIONS-AIDE LIGUE-POLE	8 700,00 €		6 080,00 €		4 000,00 €	
67150400	SUBVENTIONS-AIDES -PPR > 2023-2024	13 000,00 €		11 071,00 €		12 000,00 €	
67150500	SUBVENTION -CHALLENGE DES CLUBS			2 000,00 €		2 000,00 €	
67150600	AIDE CONVENTION TRIPARTITE			1 600,00 €		3 000,00 €	
67150700	SUBVENTIONS - AIDE WTT			1 000,00 €		2 000,00 €	
67180000	AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. GEST.			0,02 €			
67200000	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS			5 894,28 €			
67800000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			59,60 €			





BUDGET PREVISIONNEL 2024  
COMPTABLE - AG du 24/06/2023

N° de compte	Intitulé du compte	BUDGET PREVISIONNEL 2022		BUDGET EXECUTE 2022		BUDGET PREVISIONNEL 2024	
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<b>TOTAL SOUS CLASSE 67</b>		<b>21 700,00 €</b>		<b>27 839,88 €</b>		<b>23 000,00 €</b>	
68100000	DOTATIONS AUX AMORT. & AUX DÉPRET	5 000,00 €		4 076,66 €		3 800,00 €	
68150000	PROVISION IDR			-2 053,04 €			
<b>TOTAL SOUS CLASSE 68</b>		<b>5 000,00 €</b>		<b>2 023,62 €</b>		<b>3 800,00 €</b>	
<b>TOTAL CLASSE 6</b>		<b>536 000,00 €</b>		<b>563 900,94 €</b>		<b>631 440,00 €</b>	
70610000	INSCRIPTIONS - STAGES - DETECTION JEUNES		29 200,00 €		5 655,00 €		8 000,00 €
70610100	INSCRIPTIONS - STAGES ELITE		2 700,00 €		9 215,00 €		9 200,00 €
70610500	INSCRIPTION - COMPET NAT. INTERNATIONAL		100,00 €		9 143,00 €		7 500,00 €
70610600	INSCRIPTIONS-STAGE REPRISE				4 830,00 €		5 000,00 €
70620100	INSCRIPTIONS-FORMATIONS POLE BOULOURIS	4 800,00 €		8 880,60 €		8 800,00 €	
70620200	INSCRIPTIONS-FORMATIONS ARBITRAL	6 000,00 €		4 080,00 €		4 880,00 €	
70620300	INSCRIPTIONS-FORMATIONS CADRES TECHN.	3 000,00 €		10 200,00 €		8 000,00 €	
70651100	PREST. SERVICES-LOCATION SALLES	8 000,00 €		6 543,60 €		6 600,00 €	
70651300	PREST.SERVICES-PHOCOPIES			608,67 €		600,00 €	
70651600	PREST.SERVICES-INCENDIE			0,00 €			
70651700	PREST.SERVICE-CLIMATISATION			660,00 €		700,00 €	
70651800	PREST.SERVICES-TELEPHONE/INTERNET			1 204,57 €		950,00 €	
70651900	PREST.SERVICES-INFORMATIQUE					6 000,00 €	
70652000	PREST.SERVICES-TECHNICIENS			200,00 €		500,00 €	
70653000	PREST.SERVICES-FORMATION			2 417,36 €		4 000,00 €	
70654000	PREST.SERVICES-ORGANISATIONS	2 000,00 €		3 674,00 €		3 400,00 €	
70655000	PREST.SERVICES-HEBERGEMENT	45 400,00 €		44 038,35 €		45 400,00 €	
70656000	PREST.SERVICES-FFTT	2 000,00 €		1 400,00 €		1 400,00 €	
70657000	PRESTATION DE SERVICE- FRAIS DEPLAC.			284,20 €			
70658000	PRESTATION DE SERVICES - ENTRAINEMENT			618,00 €			
<b>TOTAL SOUS CLASSE 70</b>			<b>103 200,00 €</b>		<b>113 662,35 €</b>		<b>120 930,00 €</b>
74110000	SUBVENTIONS REGION		20 000,00 €		10 000,00 €		20 000,00 €
74115000	SUBVENTIONS REGION PPF		10 000,00 €		5 000,00 €		10 000,00 €
74120000	SUBVENTIONS SESAME		8 000,00 €		5 500,00 €		8 000,00 €
74140000	SUBVENTIONS FFTT		31 000,00 €		30 000,00 €		30 000,00 €
74150000	SUBVENTIONS ANS		24 000,00 €		35 500,00 €		35 000,00 €
74160000	SUBVENTION - ANS EMPLOI			3 300,00 €		10 000,00 €	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 74</b>			<b>93 000,00 €</b>		<b>89 300,00 €</b>		<b>113 000,00 €</b>
75610000	AFFILIATION - REAFFILIATION - PART LIGUE		4 000,00 €		4 360,00 €		4 300,00 €
75610001	AFFILIATION - REAFFILIATION - PARTS FFTT		10 000,00 €		8 247,00 €		8 200,00 €
75610002	AFFILIATION - REAFFILIATION - PARTS CD		3 000,00 €		3 477,00 €		3 470,00 €
75610100	C R E F		3 000,00 €		3 020,00 €		3 000,00 €
75620000	LICENCES - PARTS LIGUES		110 000,00 €		88 525,43 €		110 900,00 €
75620100	LICENCES - PARTS FFTT		79 000,00 €		102 898,65 €		102 000,00 €
75620200	LICENCES - PARTS CD		31 000,00 €		41 222,25 €		41 000,00 €
75621000	CRITERIUM FEDERAL - PARTS LIGUES		5 000,00 €		4 610,80 €		7 000,00 €
75621100	CRITERIUM FEDERAL - PARTS FFTT		11 000,00 €		16 273,00 €		16 000,00 €
75621200	CRITERIUM FEDERAL - PARTS CD		9 000,00 €		12 777,57 €		12 650,00 €
75640200	GRAND PRIX JEUNES			305,00 €		300,00 €	
75640400	VETERANS			1 144,50 €		1 130,00 €	
75810000	MUTATIONS - PARTS LIGUE		7 300,00 €		17 227,00 €		17 500,00 €
75810204	MUTATION - PART - CD 04		200,00 €		120,00 €		160,00 €
75810206	MUTATION - PART - CD 06		1 600,00 €		1 040,00 €		1 100,00 €
75810213	MUTATION - PART - CD 13		4 200,00 €		3 027,00 €		3 000,00 €
75810283	MUTATION - PART - CD 83		5 300,00 €		3 690,00 €		3 600,00 €
75810284	MUTATION - PART - CD 84		1 400,00 €		1 060,00 €		1 000,00 €
75810300	INDEMNITE DE FORMATION CLUB			5 731,00 €		5 700,00 €	
75840100	CHAMPIONNAT PAR EQUIPES		38 000,00 €		23 688,00 €		21 500,00 €
75840200	JUGES ARBITRAGES CHAMPIONNAT		13 200,00 €		24 500,00 €		24 000,00 €
<b>TOTAL SOUS CLASSE 75</b>			<b>338 200,00 €</b>		<b>368 944,20 €</b>		<b>387 510,00 €</b>
76500000	INTERETS COMPTES BANCAIRES		600,00 €		1 470,25 €		2 000,00 €
<b>TOTAL SOUS CLASSE 76</b>			<b>600,00 €</b>		<b>1 470,25 €</b>		<b>2 000,00 €</b>
77000000	PRODUITS EXCEPTIONNELS				1,81 €		0,00 €
77180001	AMENDES		3 000,00 €		6 660,00 €		6 000,00 €
77180002	AMENDE PENALITE 10%				2 165,67 €		2 000,00 €
77200000	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS				-2 933,29 €		0,00 €
<b>TOTAL SOUS CLASSE 77</b>			<b>3 000,00 €</b>		<b>5 894,19 €</b>		<b>8 000,00 €</b>
78750000	REPRISE-DOTATIONS AUX PROVISIONS				584,16 €		
<b>TOTAL SOUS CLASSE 78</b>			<b>0,00 €</b>		<b>584,16 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL CLASSE 7</b>			<b>536 000,00 €</b>		<b>577 855,15 €</b>		<b>631 440,00 €</b>

TOTAL	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
	536 000,00 €	536 000,00 €	563 900,94 €	577 855,15 €	631 440,00 €	631 440,00 €

RESULTAT	0,00 €	13 954,21 €	0,00 €

Le Trésorier,

Le Président,